



Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 22
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 22
Date de convocation : 27/05/2021

**DELIBERATION N°1
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 9 JUIN 2021**

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt et un, le neuf juin à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à ALLEX, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Etaient présents :

Conseil Départemental : Mme Muriel PARET ; M. Jacques LADEGAILLERIE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Agnès FOUILLEUX, Héléne PELAEZ-BACHELIER ; MM. Jacques BONNET, Christophe LEMERCIER, Jean-Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : Mme Christine AURANGE ; MM. Pascal BAUDIN, Jean-Luc DUPAIGNE, Gérard PERDRIX, Alain BONNARD (suppléant de Anne-Line GUIRONNET)

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Francis FAYARD, Jean-Marc PEYRET, Jean SERRET, Cyrille VALLON

Autres présents :

CLE du SAGE Drôme : M. Pierre LESPETS, Président (invité permanent)

SMRD : Mmes Céline BELBEOC'H, Marie FALCONE, Chrystel FERMOND, MM. Julien NIVOU, Rémi ABEL-COINDOZ (stagiaire)

Département : Mme Nathalie LESAFFRE

Etaient excusés :

Conseil Départemental : Mmes Catherine AUTAJON, Patricia BRUNEL-MAILLET, Martine CHARMET

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : MM. Jean-Pierre POINT, Franck MONGE

Communauté des communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Robert ARNAUD, Claude AURIAS, David GARAYT

OBJET : PERSONNEL : mise en place d'un nouvel organigramme et actualisation des fiches de poste

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du comité technique du Centre de gestion de la Drôme du 3 mai 2021 ;

Considérant l'évolution du Syndicat avec la prise de compétence GEMAPI et l'arrivée de nouveaux agents, il devient nécessaire de modifier l'organigramme de la structure en conséquence,

Sur proposition de la Directrice, et suite à concertation avec les salariés et les membres du bureau, le Président propose d'organiser le SMRD en 2 pôles techniques en fonction de ses compétences, pilotés chacun par un référent de pôle, à savoir :

- **Un pôle GEMAPI** traitant des 4 missions définies par l'article L. 211-7 I du Code de l'environnement ;

1°- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
2°- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
5°- la défense contre les inondations et contre la mer,
8°- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

- **Un pôle SAGE-OBSERVATOIRE (Hors GEMAPI)** traitant des 2 missions définies par l'article L. 211-7 I du Code de l'environnement :
 - 11°- la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (Observatoire) ;
 - 12°- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (SAGE).

La direction et les appuis fonctionnels sont clairement identifiés.

Le Président précise que cette nouvelle organisation permettra de gagner en efficacité et d'optimiser les compétences par une meilleure lisibilité des missions de chacun.

Il précise que le budget correspondra à cette nouvelle organisation.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'UNANIMITE :

- VALIDE le nouvel organigramme tel que présenté et annexé à la présente délibération ;
- AUTORISE la Directrice à modifier les fiches de poste en conséquence ;
- CHARGE le Président de toutes les formalités nécessaires à la mise en application de cette décision.

Pow Le Président du SMRD *empêché*
Gérard CROZIER

Pascal BASSIN, 1er vp.



SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIERE
DROME ET DE SES AFFLUENTS

